MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 19 9 janvier 2003

SOMMAIRE

Abeil Participations S.A., Luxembourg	871	Fennel Wood S.A., Luxembourg	894
Abeil Participations S.A., Luxembourg	873	Fineurope S.A.H., Luxembourg	906
Alex-Turi-Bar, S.à r.l., Luxembourg	883	(La) Fournée Dorée, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	
AME, Audit Maintenance Energy & Environment		Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.)	
(Luxembourg) S.A., Luxembourg	875	S.A., Luxembourg	892
(L') Anade S.A., Luxembourg	893	Geslo Investments S.A., Luxembourg	881
Atalanta S.A., Luxembourg	911	Hawa, S.à r.l., Dudelange	900
Baltic Assets S.A., Luxembourg	899	Heiderscheid & Cie, S.à r.l., Bridel	872
Baltic Finance, S.à r.l., Luxembourg	893	Hôtel-Restaurant Knauf, S.à r.l., Huldange	904
Baltoro Participations S.A., Luxembourg-Kirch-		Hôtel-Restaurant Knauf, S.à r.l., Huldange	904
berg	867	Hôtel-Restaurant Knauf, S.à r.l., Huldange	904
Barc Finance, S.à r.l., Luxembourg	882	Indesu, GmbH, Schifflange	887
Basic Trademark S.A., Luxembourg	909	Intesa Luxembourg Fund, Sicav, Luxembourg	873
Basic Trademark S.A., Luxembourg	911	5 , ,	
Beckerich Préformes S.A., Beckerich	899	Intrawest Luxembourg S.A., Luxembourg	894
Blue Danube Fund, Sicav, Luxemburg	892	IWA S.A., Wasserbillig	887
Blue Tomato International S.A., Strassen	872	Johann Berger Transporte Luxemburg, GmbH,	
Blue Tomato International S.A., Strassen	872	Heinerscheid	866
Boucherie Krack, S.à r.l., Luxembourg	900	K-Invest S.A., Luxembourg	867
Boucherie Niessen, S.à r.l., Troisvierges	912	Kolodziej-Hoffmann S.A., Wemperhardt	903
Brilliant Finance S.A., Luxembourg	905	Kolodziej-Hoffmann S.A., Wemperhardt	903
Brilliant Holdings S.A., Luxembourg	897	Kolodziej-Hoffmann S.A., Wemperhardt	903
Brilliant Holdings S.A., Luxembourg	897	KPMG Services Administratifs S.C., Luxembourg	886
BVS Baumaschinen Vermietung und Service S.A.,		Krisman S.A., Luxembourg	898
Luxembourg	883	Krisman S.A., Luxembourg	898
Carmar Holding S.A., Luxembourg	870	Krisman S.A., Luxembourg	898
Cents Grund & Boden S.A., Luxembourg	900	Landschaftsgärtnerei Cremers J., S.à r.l., Ospern.	866
Chronolux, S.à r.l	907	Landsmith Holding S.A.H., Luxembourg	889
D.T.P. Philippi, S.à r.l., Remich	886	Lemco S.A., Weiswampach	882
Dofinex Holding S.A., Luxembourg	906	Lemco S.A., Weiswampach	882
Dofinex Holding S.A., Luxembourg	906	Lux-Horses S.A., Heiderscheid	902
Domolux S.A., Doncols	896	Lux-Langues S.A., Luxembourg	886
E2 Advance, S.à r.l., Luxembourg	883	Masinvest S.A., Luxembourg	872
Eifel-Haus S.A., Luxembourg	900	Monlux, S.à r.l., Bereldange	903
Enel Finance International S.A., Luxembourg	898	Montalux, S.à r.l., Colmar-Berg	901
Enel Green Power International S.A., Luxem-		Montalux, S.à r.l., Colmar-Berg	902
bourg	893	Oro S.A., Luxembourg	884
Enel Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	901	Paragon Mortgages (N°4) S.A., Luxembourg	889
Equilibrage Lambert, S.à r.l., Luxembourg	903	Paragon Mortgages (N°3) S.A., Luxembourg	889
Everlux Maritima S.A.H. Luxembourg	882	Paragon Mortgages S.A. Luxembourg	889

Paragon Mortgages (N°2) S.A., Luxembourg	890	Smith & Nephew Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Pargenta Investissements S.A.H., Luxembourg	905	bourg	871
Partibel S.A.H., Luxembourg	904	Smith & Nephew, S.à r.l., Luxembourg	
Photo Invest S.A.H., Luxembourg	906	Sogrha Finance S.A., Esch-sur-Alzette	886
Pierinvest S.A., Luxembourg	885	Stegasma S.A., Wiltz	908
Pohl Constructions S.A., Luxembourg	900	Stegasma S.A., Wiltz	909
Porte Neuve Estates S.C.I., Luxembourg	883	Stodiek Ariane I S.A., Luxembourg	
Promotion Millewee, S.à r.l., Luxembourg	884	Sud Boissons, S.à r.l., Pétange	
Pronuphar S.A., Luxembourg	885		
Proper-Cars, S.à r.l., Marnach	912	Technodev S.A., Luxembourg	870
Quattro D S.A., Marnach	907	Teleshop Elektroinstallationen S.A., Weiswam-	
(Alfred) Reckinger & Fils, S.à r.l., Esch-sur-Alzet-		pach	907
te	902	Teleshop Elektroinstallationen S.A., Weiswam-	
Republic Trade Aviations Luxembourg, S.à r.l.,		pach	908
Dudelange	895	Toitures Lhote, S.à r.l., Schifflange	887
Republic Trade Aviations Luxembourg, S.à r.l.,		Tophet Holding S.A., Luxembourg	870
Dudelange	896	Trilogy, S.à r.l., Luxembourg	884
Rolux, S.à r.l., Rodange	884	TST CBX II, S.à r.l., Luxembourg	890
Rucken-Immo S.A., Marnach	912	TST Las Rozaz, S.à r.l., Luxembourg	890
S.A. des Eaux Minérales de Beckerich, Beckerich.	885	U.F.F. International S.A., Luxembourg	890
S.A. des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich,		U.F.F. International S.A., Luxembourg	891
Beckerich	892	Ulmus Holding S.A., Luxembourg	871
Saco S.A.H., Luxembourg	866	Violet Investment S.A., Luxembourg	904
Safilux S.A., Luxembourg	905	Wäschbur, S.à r.l., Tuntange	905
Sakau (Luxembourg) S.A., Luxembourg	884	Wiko, S.à r.l., Hagen	885
Sentinel S.A., Luxembourg	881	Wolmans S.A., Luxembourg	880

JOHANN BERGER TRANSPORTE LUXEMBURG, GmbH,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 33, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 1.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 69, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOHANN BERGER TRANSPORTE LUXEMBURG GmbH FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(94325/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

LANDSCHAFTSGÄRTNEREI CREMERS J., S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 43, rue Principale.

R. C. Diekirch B 5.945.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Mersch, le 6 décembre 2002, vol. 129, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(94326/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

SACO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.129.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(90152/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

STODIEK ARIANE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 66.603.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 1998, acte publié au Mémorial C n° 909 du 16 décembre 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2001, extraits publiés au Mémorial C n° 796 du 21 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STODIEK ARIANE I S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(89832/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

K-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 67.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 66, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(90014/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BALTORO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande.

ici représentée par Madame Sandra Kaiser, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, lles Anglo-Normandes, le 14 novembre 2002,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, lles Anglo-Normandes, le 14 novembre 2002.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BALTORO PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, l'acquisition, la gestion et l'administration de toute participation dans toute société commerciale et industrielle active dans le domaine de la mécanique.

Elle a également pour objet l'achat et la vente de matériaux et d'équipements.

Elle pourra finalement exercer toutes transactions immobilières.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

- Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- **Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.
- Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 22 du mois de mars à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2002.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- b) Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et
- c) Monsieur Antonio Falliti, consultant d'entreprises, demeurant au 48, Chemin de Vuillonnex, CH-1232 Confignon, Suisse.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2008.
 - 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à élire en son sein Monsieur Antonio Falliti, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel pourra engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Kaiser, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 30, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

A. Schwachtgen.

(90116/230/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

CARMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 32.486.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 15 mars 2002 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs André Angelsberg et Norbert Lang de leur mandat d'administrateur de la société, pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme en remplacement de ceux-ci Monsieur Koen Lozie, administrateur de société, demeurant 14 rue de l'Ecole, L-8466 Eischen et COSAFIN S.A., ayant son siège social au 23 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, leur mandat viendra é échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Quintus pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'assemblée Générale Statutaire de 2003.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

CARMAR HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90018/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

TECHNODEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 57.262.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 13 mai 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs, Messieurs Paul Mousel et Koen Lozie et la société COSAFIN S.A. pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'assemblée Générale Statutaire de 2003.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

TECHNODEV S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90019/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

TOPHET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 28.710.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 2 décembre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les sociétés CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD et TASWELL INVESTMENTS LTD, ont été nommées administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
 - Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée Générale Ordinaire.
 - Le siège social de la société a été rétabli au 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg à partir du 2 décembre 2002.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90021/800/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ULMUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. LuxembourgB 62.638.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 24 octobre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 2000 et 2001.

Mesdames Nathalie Carbotti Prieur et Gaby Trierweiler ont été nommées administrateurs en remplacement de Mesdemoiselles Candice De Boni et Anne-Françoise Fouss, administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Les mandats de Monsieur Brunello Donati

Monsieur Stefano Graidi

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90020/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ABEIL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 70.760.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Mesdames Gaby Trierweiler et Nathalie Carbotti Prieur ont été nommées administrateurs en remplacement de Mesdames Anne-Françoise Fouss et Candice De Boni, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Le mandat de Monsieur Giorgio Alfieri, administrateur

en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90022/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 101.875.000,- EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur. R. C. Luxembourg B 89.050.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 21 novembre 2002 que SMITH & NEPHEW HOL-DINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 32, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, est dorénavant l'associé unique de la société SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l.

Münsbach, le 9 décembre 2002.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 74, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90177/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

MASINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 81.008.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 novembre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 2001.

Mesdames Gaby Trierweiler, demeurant à Leudelange a été nommée administrateur en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Les mandats de Madame Nathalie Carbotti Prieur

Monsieur Domenico Scarfo

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90023/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BLUE TOMATO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.791.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

tenue à Strassen en date du 4 décembre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Orsolya Politovszky, demeurant au 13, rue P. Vertongen à B-1780 Wemmel, est nommé administrateur en remplacement de AMERICAN BLUE TOMATO GROUP INC. Son mandat prendra fin à lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Strassen, le 4 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90024/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BLUE TOMATO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.791.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2003.

(90025/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

HEIDERSCHEID & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 29, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 24.145.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 547, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(90154/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ABEIL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 70.760.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

(90026/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à capital variable dénommée INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B n° 77.033, ayant son siège social à Luxembourg-ville, constituée par acte reçu par Maître Frieders, préqualifié, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mme Catherine Huet, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

M. le Président désigne comme secrétaire M. Stefano Giovannetti, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. Il appelle aux fonctions de scrutateur M. Steve D'Amico, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président requiert d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour sera le suivant:
- 1. Approbation de la fusion de la Société avec LUXICAV, par l'absorption de la Société par LUXICAV.

En particulier, les actionnaires, après avoir entendu:

le rapport du Conseil d'administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 19 septembre 2002 et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg-Ville et le rapport de vérification préparé par ERNST & YOUNG S.A. agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion des deux sociétés, en application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que le rapport supplémentaire de ERNST & YOUNG du 18 novembre 2002 précisant le calcul du rapport d'échange et fixant ce dernier comme suit: 4,48681 actions de capitalisation LUXICAV CONSERVATEUR pour une action de capitalisation INTESA LUXEMBOURG FUND SICAV-OBLIGATIONS, 77,69550 actions de capitalisation LUXICAV CROISSANCE PLUS pour une action de capitalisation INTESA LUXEMBOURG FUND AZIONARIO, 1 action de capitalisation LUXICAV BREVE TERMINE pour une action de capitalisation INTESA LUXEMBOURG FUND SICAV BREVE TERMINE, une action de capitalisation LUXICAV AZIONARIO ITALIA pour une action de capitalisation INTESA LUXEMBOURG FUND SICAV AZIONARIO ITALIA, lequel rapport reste annexé après signature ne varietur, et en vertu d'une ordonnance du 23 février 1999, et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de LUXICAV, s'il y a lieu, sont amenés à:

- approuver le projet de fusion;
- approuver la fusion des compartiments de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV avec certains compartiments de LUXICAV selon les dispositions prévues dans le projet de fusion par le transfert des actifs et passifs respectifs avec effet à la date effective de la fusion, à savoir le 18 novembre 2002. L'échange des actions se basera sur la parité calculée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments concernés des deux sociétés déterminées au 18 novembre 2002. Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987:
- a. L'actif et le passif du compartiment INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-OBBLIGAZIONARIO seront transférés dans le compartiment LUXICAV-OBBLIGAZIONARIO (anciennement LUXICAV-CONSERVATEUR) en échange d'actions et au prorata de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment;
- b. L'actif et le passif du compartiment INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-AZIONARIO seront transférés dans le compartiment LUXICAV-AZIONARIO (anciennement LUXICAV-CROISSANCE PLUS) en échange d'actions et au prorata de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment;
- approuver le transfert de l'actif et du passif des compartiments INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-BREVE TERMINE et INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-AZIONARIO ITALIA dans les compartiments respectifs LUXI-CAV-BREVE TERMINE et LUXICAV-AZIONARIO ITALIA s'effectuant sur base d'un rapport d'échange égal (1/1);
 - décider l'annulation de toutes les actions de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV ainsi que sa dissolution;
- s'assurer que toutes les mesures seront prises par le Conseil d'administration de LUXICAV pour l'exécution du projet de fusion acté en date du 10 septembre 2002.
- II. Que la convocation contenant l'ordre du jour a été faite par une insertion publiée le 26 octobre 2002 et le 8 novembre 2002 dans le «Luxemburger Wort» et le «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations»;

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédés par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

- IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que les actions en circulation présentes ou dûment représentées à la présente assemblée par rapport aux actions en circulation sont les suivantes:
- 8.508,500 actions de classe B de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-BREVE TERMINE sur 11.033,813 actions en circulation:
- 28.664.539 actions de classe B de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-OBBLIGAZIONARIO sur 33.096,908 actions en circulation:
- 17.879,406 actions de classe B de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-AZIONARIO sur 22.052,977 actions en circulation;
- 9.016,696 actions de classe B de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-AZIONARIO ITALIA sur 10.928,347 actions en circulation.
- V. Qu'en conséquence, ayant atteint le quorum requis par les dispositions légales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration expliquant et justifiant le projet de fusion et le rapport de vérification de l'expert indépendant, approuve le projet de fusion tel qu'il a été présenté par ledit Conseil.

Deuxième résolution

L'assemblée, sur proposition du Conseil, approuve la fusion selon les dispositions prévues dans le projet de fusion et conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987:

- 1. L'actif et le passif du compartiment INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-OBBLIGAZIONARIO seront transférés dans le compartiment LUXICAV-OBBLIGAZIONARIO (anciennement LUXICAV-CONSERVATEUR) en échange d'actions et au prorata de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment;
- 2. L'actif et le passif du compartiment INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-AZIONARIO seront transférés dans le compartiment LUXICAV-AZIONARIO (anciennement LUXICAV-CROISSANCE PLUS) en échange d'actions et au prorata de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment;
- 3. Le transfert de l'actif et du passif des compartiments INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-BREVE TERMINE et INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV-AZIONARIO ITALIA dans les compartiments respectifs LUXICAV-BREVE TERMINE et LUXICAV-AZIONARIO ITALIA s'effectuera sur base d'un rapport d'échange égal (1/1);
- 4. L'actif et le passif du compartiment LUXICAV-MIXED seront transférés dans le compartiment LUXICAV-EQUI-LIBRIO (anciennement LUXICAV-EQUILIBRE) en échange d'actions et au prorata de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment.

Le rapport d'échange entre les actions des compartiments de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV et des compartiments correspondants de LUXICAV sera établi sur base des valeurs nettes d'inventaire des compartiments de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV et de LUXICAV calculées le 18 novembre 2002.

L'assemblée charge la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE de publier dans les meilleurs délais après la fusion les rapports d'échange dans la presse luxembourgeoise.

Troisième résolution

Dès que la fusion aura été accomplie sur le plan comptable le 18 novembre 2002, les actionnaires nominatifs de IN-TESA LUXEMBOURG FUND, SICAV seront inscrits comme actionnaires du compartiment correspondant de LUXI-CAV. Les détenteurs d'actions et de certificats d'actions de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV devront déposer leurs actions et certificats représentatifs d'actions pour être échangés.

L'échange de certificats pourra se faire dès le 25 novembre 2002 au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BAN-QUE.

Quatrième résolution

En conséquence de la fusion, l'assemblée prononce la dissolution de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV avec effet au 18 novembre 2002 et charge la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE d'annuler toutes les actions de INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction aux administrateurs et au réviseur d'entreprises avec effet immédiat et informe que les livres de la Sicav seront conservés pendant 5 ans auprès de l'ancien siège social, conformément à la réglementation en vigueur.

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Déclaration

Les parties déclarent que la présente opération est faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4.1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblement de capitaux sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétations données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Huet, S. Giovannetti, S. D'Amico, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 137S, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

J. Delvaux.

(90107/208/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

AME, AUDIT MAINTENANCE ENERGY & ENVIRONMENT (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparus

1. La société AME BELGIUM S.A., établie et ayant son siège social Avenue Winston Churchill, 98-1180 Bruxelles (Belgique),

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pascal Hendrickx, ingénieur-conseil avec adresse professionnelle Avenue Winston Churchill, 98-1180 Bruxelles (Belgique),

2. Monsieur Pascal Hendrickx, préqualifié.

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1er. Dénomination.

Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de AUDIT MAINTENANCE ENERGY & ENVIRONMENT (LUXEMBOURG) en abrégé AME (ci-après désignée par la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

- 2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- 2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée; elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification aux statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la fourniture de toutes prestations d'études et de conseils et de tous autres services relevant des activités des organismes de contrôle dans le domaine de la maintenance, l'énergie et l'environnement.

Plus particulièrement, la Société intervient auprès des entreprises tertiaires et industrielles sur les thèmes suivants:

- Audit des conditions d'exploitation et de maintenance des ouvrages au stade de la conception ou de la gestion;
- Etude des cahiers des charges de consultation des fournisseurs de services dans la gestion des bâtiments ou des installations industrielles;
 - Contrôle de l'état de fonctionnement et d'entretien en respect des normes et réglementations en vigueur;

- Etudes et installations d'outils informatiques de gestion technique et de gestion de maintenance.
- La Société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:
- la fourniture de toutes prestations techniques et de tous autres services relevant des activités du bureau d'études et de l'ingénieur conseil portant sur la construction et l'équipement des ouvrages immobiliers, publics et privés, l'aménagement de tous immeubles, ensembles immobiliers, zones industrielles ou d'habitations;
 - de faire toutes études d'automatisme et d'équipement industriel;
 - de réaliser ou de faire réaliser toutes études financières se rapportant aux activités ci-dessus;
 - d'assurer la liaison et la coordination entre les techniciens, les entreprises et les maîtres d'ouvrage;
- de diriger et surveiller les travaux de construction, d'installation et de fabrication et d'une façon générale, toutes les opérations directement ou indirectement liées à l'objet ci-dessus et tendant à l'ingénierie complète;
 - d'effectuer des opérations du type clés sur porte;
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, de ces participations.

La Société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.
- 5.3 La Société peut, avec ses réserves disponibles, racheter ses propres actions dans les limites prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social pourra être porté de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de (690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 4 décembre 2002 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions.

- 6.1 Les actions peuvent être nominatives ou au porteur.
- 6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, ou il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre, sauf en ce qui concerne les actions au porteur.
 - 6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par deux administrateurs.
- 6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier-gagiste et son débiteur.
- 6.5 Les montants non libérés des actions souscrites peuvent être appelés à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration.

Tout arriéré de paiement donnera lieu de plein droit à des intérêts de retard de dix pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs.

- 7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant trois membres au moins, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.
 - 7.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.
- 7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration peut élire un Président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes assemblées d'actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration choisira un autre administrateur en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration. Aucune convocation n'est requise si tous les administrateurs sont présents et déclarent expressément renoncer aux formalités de convocation.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs au moins participent en personne à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins deux membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité qualifiée de deux tiers des voix émises.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

8.4 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procèsverbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, l'article 8.3 alinéa 1er ne s'applique pas et les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.

9.1 Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.2 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale des Actionnaires peuvent par ailleurs donner des pouvoirs à un administrateur ou à un tiers pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, sous réserve de recevoir l'autorisation préalable de la part de l'Assemblée Générale des Actionnaires, si un membre du Conseil d'Administration doit être délégué à la gestion journalière.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un délégué à la gestion journalière.

Art. 12. Indemnisation.

La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Contrôle.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra pas excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils pourront être réélus.

Les commissaires aux comptes en fonction sont librement révocables.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Art. 15. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.

15.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure et vote.

16.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

16.3 Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

16.4 Chaque action donne droit à une voix.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

16.6 Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le 1er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

- 18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises, qui rédigera sur cette base ses rapports.
- 18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des bénéfices.

- 19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.
- 19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.
 - 19.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.
- 19.4 Les dividendes seront payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites des décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- 19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.
- 19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.
- Art. 20. Si, par suite des pertes, l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale doit être réunie à l'initiative du conseil d'administration, dans le délai et les conditions prévues à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution.

La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 23. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le 1er janvier 2003 et finit le 31 décembre 2003.
- 2. La première assemblée générale sera tenue en 2004.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 310 actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

1. La société AME BELGIUM, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Pascal Hendrickx, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille huit cent cinquante (EUR 1.850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes est fixé à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Pascal Hendrickx, préqualifié;
- b) AME BELGIUM S.A., une société avec siège social Avenue Winston Churchill, 98-1180 Bruxelles (Belgique);
- c) SOPHIA MANAGEMENT S.A., une société avec siège social Avenue Winston Churchill, 98-1180 Bruxelles (Belgique);
- 3. Est nommé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, établi au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2008.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Monsieur Pascal Hendrickx, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.
 - 6) Le siège de la Société sera à L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Pascal Hendrickx, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Hendrickx, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 137S, fol. 27, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

A. Schwachtgen.

(90117/230/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

WOLMANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 38.731.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Victor Urrutia, employé privé, demeurant au 22, Kinnerton Street, Thornburn House, GB-SW1 Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 14 novembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme WOLMANS S.A., R.C. Luxembourg B 38.731, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 3 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 191 du 9 mai 1992.
- Le capital social était antérieurement fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille (1.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- Le comparant affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents ainsi que quatre certificats d'actions au porteur numérotés 2 à 5 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société WOLMANS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Spadoni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 137, fol. 27, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

A. Schwachtgen.

(90115/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

GESLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 60.379.

- 1. Messieurs André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, et Gérard Matheis, conseil économique, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager chacun par leur seule signature quant à cette gestion.
 - 2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, administrateur-délégué, (en remplacement de Maître Fabio Gaggini, démissionnaire),

Monsieur Eric Magrini, conseil, (en remplacement de Madame Barbara Fumasoli, démissionnaire).

Tous les trois ayant leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour GESLO INVESTMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90138/528/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

SENTINEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 15.700.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2002

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- a) Administrateurs
- Monsieur Ronald Koning, corporate tax manager, NL-2162 KR Lisse, 3 Anke Servaesstraat, Président et administrateur-délégué.
- Monsieur Cees Van Tilburg, chief financial officer, NL-1064 NX Amsterdam, 3 Hof van Versaille, administrateur-délégué.
- Monsieur Rudolf Dirk Van Houten, vice-président Corporate Tax, NL-1405 HK Bussum, 23 Nieuwe's Graveland-seweg, administrateur-délégué.
 - b) Commissaire

KPMG AUDIT, 33, allée Scheffer, L-2510 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour SENTINEL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(90139/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

EVERLUX MARITIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 34.859.

1) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
- Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, administrateur-délégué.
- Monsieur Paul Marx, docteur en droit.

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(90140/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BARC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 85.812.

1. Monsieur Pierre Wagner, conseil, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence de € 25.000,-; au-delà de cette somme la signature d'un deuxième gérant étant requise.

2. A la suite de cette nomination et de la démission des gérants, Messieurs Bob Bernard et Carlo Damge, le nombre des gérants a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour BARC FINANCE, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(90141/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

LEMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 3.305.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94308/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

LEMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 3.305.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94309/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

PORTE NEUVE ESTATES, Société Civile Immobilière Particulière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

1. Monsieur Eric Bernard, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé gérant pour une durée indéterminée et avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, en remplacement de Monsieur Paul Marx, démissionnaire.

2. Le mandat de gérant de Monsieur Bob Bernard pour une durée indéterminée et avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature a été confirmé.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour PORTE NEUVE ESTATES S.C.I.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90143/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

SUD BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 26-30, rue d'Athus.

R. C. Luxembourg B 38.364.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 décembre 2002.

(90144/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ALEX-TURI-BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 20, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 38.040.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Mersch, le 6 décembre 2002, vol. 129, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(90145/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

E2 ADVANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diederich.

R. C. Luxembourg B 84.473.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de E2 ADVANCE, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(90146/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BVS BAUMASCHINEN VERMIETUNG UND SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 54.497.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de BVS BAUMASCHINEN VERMIETUNG UND SERVICE S.A.

FIDUPLAN S.A.

(90147/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

TRILOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 34.426.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de TRILOGY, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(90148/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

SAKAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 34.733.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de SAKAU (LUXEMBOURG) S.A.

FIDUPLAN S.A.

(90149/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ORO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue P. de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 83.685.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(90150/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 101, rue Nic Biever.

R. C. Luxembourg B 29.780.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(90151/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PROMOTION MILLEWEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Luxembourg, 117A, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 72.856.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 1er décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 80 du 25 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROMOTION MILLEWEE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(90159/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

WIKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 18, rue de Randlingen.

R. C. Luxembourg B 10.187.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(90153/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PRONUPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.417.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(90155/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PIERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 77.212.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002, vol. 326, fol. 7, case 7/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BURCO S.A.

Signature

(90156/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

S.A. DES EAUX MINERALES DE BECKERICH, Société Anonyme.

Siège social: Beckerich. R. C. Diekirch B 1.438.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 novembre 2002 que:

- les comptes annuels 2001 sont approuvés et la proposition d'affectation du résultat est adoptée,
- décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001,
- décharge est donnée au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001,
- sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2002:

Monsieur Pierre Papillaud, industriel, Alençon (France)

Monsieur Dominique Sauvalle, industriel, Rots (France)

Monsieur Armin Philipp, commerçant, Appenzell (Suisse)

Monsieur Camille Gira, bourgmestre, Beckerich

Monsieur Lucien Bertemes, directeur, Luxembourg-Cessange

- est nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2002: SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94315/549/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

LUX-LANGUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 77.206.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002, vol. 326, fol. 7, case 6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BURCO S.A.

Signature

(90157/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

SOGRHA FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgrund.

R. C. Luxembourg B 69.088.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002, vol. 326, fol. 7, case 5/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2002.

Signature.

(90158/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

KPMG SERVICES ADMINISTRATIFS, Société civile particulière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

A la suite des cessions avec effet au 1^{er} octobre 2002 de 33 parts de la société à Monsieur Pierre Wagner, de 9 parts de la société à Monsieur André Wilwert et de 8 parts de la société à la société à responsabilité limitée KPMG TAX ADVISERS, dûment acceptées par la société conformément à l'article 1690 du code civil, l'article 6 des statuts a désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (€ 2.478,94). Il est divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces et attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Pierre Wagner, conseiller fiscal, ayant son domicile professionnel à

2) Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

3) La société à responsabilité limitée KPMG TAX ADVISERS avec siège à

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour KPMG SERVICES ADMINISTRATIFS

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90142/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

D.T.P. PHILIPPI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 11 décembre 2002, vol. 177, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 11 décembre 2002.

Pour D.T.P. PHILIPPI, S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE, S.à r.l.

Signature

(90161/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

IWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.416.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(90162/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

TOITURES LHOTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3870 Schifflange, 143, Cité Paerchen.

R. C. Luxembourg B 81.163.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(90163/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

INDESU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 83.903.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(90164/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

LA FOURNEE DOREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Nô, chargé de mission, demeurant à F-57700 Hayange, 2, rue Marcel Pagnol,
- 2.- Monsieur Maurice Hoferer, chargé de mission, demeurant à F-57050 Le-Ban-St. Martin, 60, route de Plappeville, Résidence Le Clos St. Quentin.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'exploitation de points de boulangerie, de pâtisserie, de sandwicherie et salon de thé. Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 3. La société prend la dénomination de LA FOURNEE DOREE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Pierre Nô, prénommé, cinquante parts sociales	50
2 Monsieur Maurice Hoferer, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille deux.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de huit cent soixante-dix euros (EUR 870,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2.- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Pierre Nô, prénommé,
- b) Monsieur Maurice Hoferer, prénommé.
- 3.- Est nommé gérant technique, Monsieur Jean-Paul Fleschen, maître boulanger-pâtissier, demeurant à F-57970 Yutz, 12, rue Marcel Paul.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant pour un montant allant jusqu'à trois mille euros (EUR 3.000,-). Pour tout montant supérieur à trois mille euros (EUR 3.000,-) et inférieur ou égal à cinq mille euros (EUR 5.000,-), les signatures conjointes d'un gérant administratif et du gérant technique sont requises.

Pour tout montant supérieur à cinq mille euros (EUR 5.000,-), les signatures conjointes des trois gérants sont requises.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Nô, M. Hoferer, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 137S, fol. 18, case 2.– Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

E. Schlesser.

(90121/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PARAGON MORTGAGES (N°4) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 80.149.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(90168/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PARAGON MORTGAGES (N°3) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.112.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(90169/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PARAGON MORTGAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.925.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

(90170/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

LANDSMITH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 32.441.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2002

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration

- Monsieur Robert Elvinger, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(90200/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PARAGON MORTGAGES (N°2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.035.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(90171/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

TST LAS ROZAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 81.751.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(90172/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

TST CBX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 20.000,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.750.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(90173/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

U.F.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 41.863.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme U.F.F. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

constituée sous la dénomination de UFF EUROPE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 36 du 26 janvier 1993,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 431 du 16 septembre 1993.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

_

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent soixante et un mille deux cent cinquante (361.250) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale qu'initialement chaque action avait une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) et que le capital était de trois cent soixante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (361.250.000,-), représenté par trois cent soixante et un mille deux cent cinquante (361.250) actions,

que ce capital a été converti en neuf millions trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 9.031.250,-), représenté par trois cent soixante et un mille deux cent cinquante (361.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé en date du 25 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 646 du 17 août 2001.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Réduction du capital social de euros huit millions mille six cent quatre-vingt sept et cinquante cents (EUR 8.001.687,50), pour le ramener de euros neuf millions trente et un mille deux cent cinquante (EUR 9.031.250,-) à euros un million vingt-neuf mille cinq cent soixante-deux et cinquante cents (EUR 1.029.562,50) par diminution de la valeur nominale de l'action de EUR 25,- à EUR 2,85, avec un remboursement de EUR 22,15 par action;
 - 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
 - 3.- Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de huit millions mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 8.001.687,50), pour le ramener de neuf millions trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 9.031.250,-) à un million vingt-neuf mille cinq cent soixante deux euros et cinquante cents (EUR 1.029.562,50) par diminution de la valeur nominale de l'action de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à deux euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 2,85), avec un remboursement de vingt-deux euros et quinze cents (EUR 22,15) par action.

L'assemblée prend acte que suivant les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés le remboursement à un actionnaire ne peut se faire qu'après 30 jours à compter de la publication de ce procès-verbal au Mémorial. Le remboursement peut se faire antérieurement si tous les créanciers de la société donnent leur accord. Dans l'hypothèse où il n'y a pas de créanciers le prédit délai n'est pas à respecter.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à un million vingt-neuf mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.029.562,50), représenté par trois cent soixante et un mille deux cent cinquante (361.250) actions d'une valeur nominale de deux euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 2,85) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kesseler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2002, vol. 884, fol. 19, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002.

F. Kesseler.

(90122/219/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

U.F.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 41.863.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kesseler, en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002.

F. Kesseler.

(90123/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITÄREN FORSCHUNG (G.U.F.), Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.578.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 9 décembre 2002 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ayant expiré, ladite assemblée a décidé à l'unanimité des voix de réélire pour une période renouvelable d'un an les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs: Madame Maggy Kohl, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Monsieur Rui Fernandes Da Costa, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, et Monsieur Courtenay Worthington, administrateur de société, demeurant calle infanta Maria Teresa, 6-A, 6°S, 28016 Madrid, Espagne; et de réélire pour une période renouvelable d'un an aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Gerhard Nellinger, Autonome de Révision, avec siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront immédiatement à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90174/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BLUE DANUBE FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 39, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 42.248.

Die Aktionäre haben in ihrer Außerordentlichen Hauptversammlung vom 15. November 2002 beschlossen, DELOIT-TE & TOUCHE, mit Sitz in L-8008 Strassen, 3, route d'Arlon, für das Geschäftsjahr 2002 mit dem Mandat des Wirtschaftsprüfers, zu betrauen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für BLUE DANUBE FUND

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 8.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90182/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

S.A. DES EAUX MINERALES GAZEIFIEES DE BECKERICH, Société Anonyme.

Siège social: Beckerich. R. C. Diekirch B 1.808.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 novembre 2002 que:

- les comptes annuels 2001 sont approuvés et la proposition d'affectation du résultat est adoptée,
- décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001,
- décharge est donnée au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001,
- sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2002:

Monsieur Pierre Papillaud, industriel, Alençon (France)

Monsieur Dominique Sauvalle, industriel, Rots (France)

Monsieur Armin Philipp, commerçant, Appenzell (Suisse)

Monsieur Pierre Giraud, industriel, St Gratien (France)

Monsieur Camille Gira, bourgmestre, Beckerich

Monsieur Lucien Bertemes, directeur, Luxembourg-Cessange

Monsieur Luc Baeyens, industriel, Marcq En Baroeul (France)

- est nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2002: SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94313/549/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

BALTIC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 71.910.

Par décision de l'associé unique en date du 5 décembre 2002:

- La nomination de M. Peter Conroy, en tant que manager de la société est acceptée effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90183/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

L'ANADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 59.617.

RECTIFICATIF

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 3 septembre 2002:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2001 est reportés à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90189/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ENEL GREEN POWER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 78.987.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 25 novembre 2002

L'assemblée prend les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Fulvio Conti et Monsieur Maurizio Bezzeccheri en tant qu'administrateurs de la société, avec effet à la date de l'assemblée et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.
- Nomination de Monsieur Carlo Santoiemma et Monsieur Claudio Machetti en tant que nouveaux administrateurs de la société, pour un terme de six ans.
- Nomination de KPMG en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société, en remplacement de l'ancien commissaire, afin de réviser les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2002.

Suite à ces décisions, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Claudio Machetti, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au c/o Viale Regina Margherita 137, I-00198 Roma, Italie.
- Monsieur Augusto Patacchiola, administrateur de société, ayant son adresse au Via Andrea Pisano 120, I-50122 Pisa, Italie
- Monsieur Carlo Santoiemma, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au c/o 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 74, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90180/501/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

INTRAWEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 63.994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 7 novembre 2002 que:

- Les actionnaires décident à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat les administrateurs Monsieur Robert J. Schol et MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- Les actionnaires décident à l'unanimité d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs Monsieur Robert J. Schol et MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 7 novembre 2002.
 - Les actionnaires décident à l'unanimité d'élire les personnes suivantes comme administrateurs:
- 1. Monsieur Hugo Neuman, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.
- 2. TMF CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 1.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90175/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

INTRAWEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 63.994.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 novembre 2002 que: Les administrateurs décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 2, rue Joseph Hackin, L-1764 Luxembourg au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 décembre 2002.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90176/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FENNEL WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 68.770.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2002

Conseil d'Administration

- Monsieur Robert Elvinger, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(90201/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

REPUBLIC TRADE AVIATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. (anc. HORST INTERTRADE, G.m.b.H.).

Siège social: L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles. R. C. Luxembourg B 31.052.

L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Mamadou Dione, employé privé, demeurant à L-1128 Luxembourg, 24, Val St. André;
- ici représenté par Monsieur Luc Perrier, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 novembre 2002.
- 2.- Monsieur Daniel Trocellier, employé privé, demeurant à Moroux (France);
- ici représenté par Monsieur Luc Perrier, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 novembre 2002.
- 3.- Monsieur Luc Perrier, administrateur de sociétés, demeurant à Rhode St. Genèse (Belgique).

Les deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent, pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée HORST INTERTRADE, G.m.b.H. avec siège social à L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg;

inscrite au registre de commmerce et des sociétés sous le numéro B 31.052;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 juillet 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 17.245;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 octobre 1992, publié au Mémorial C de 1993, page 1.971;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 mai 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 5.461;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social de la société de LUF en EUR.

Ainsi l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze euros (123,95) chacune.

Deuxième résolution

Monsieur Mamadou Dione, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Luc Perrier, ici présent et ce acceptant, dix-sept parts sociales (17) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée HORST INTERTRADE, G.m.b.H.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de six cent euros (EUR 600,-), que Monsieur Mamadou Dione, reconnaît par les présentes avoir reçu ce dont quittance et titre pour solde.

Troisième résolution

Monsieur Mamadou Dione, prédit, déclare par les présentes céder et transformer à Monsieur Daniel Trocellier, ici présent et ce acceptant, seize parts sociales (16) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée HORST INTERTRADE, G.m.b.H.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Quatrième résolution

Suite aux prédites cessions de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze euros (EUR 123,95) chacune.

Ces parts ont été entièrement souscrites comme suit:

- Monsieur Daniel Trocellier, prédit	49
- Monsieur Luc Perrier, prédit	51
Total: cont parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.»

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Hellange, à L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles. Suite à ce transfert de siège, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«Art. 2. 1er alinéa. Le siège social de la société est établi à Dudelange.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier à l'objet social, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet le courtage de contrats liés aux activités aéronautiques, d'intermédiaire de location d'avions, et de location de matériel aéronautique, conseil et audit en matière technique aéronautique, conseil et audit en matière commerciale aéronautique.»

Septième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en REPUBLIC TRADE AVIATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Suite à ce changement de dénomination l'article 1 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 1.** Il est formé une société à responsabilité limitée dénommée REPUBLIC TRADE AVIATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Huitième et dernière résolution

Monsieur Luc Perrier est confirmé dans sa gérance et il peut engager la société par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de sept cent quarante-quatre euros (EUR 744,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Perrier, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2002, vol. 873, fol. 21, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 3 décembre 2002.

C. Doerner.

(90129/209/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

REPUBLIC TRADE AVIATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles.

R. C. Luxembourg B 31.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(90130/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

DOMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

Réunion du Conseil d'Administration du 18 octobre 2002

Objet:

- a) Nomination d'un deuxième administrateur-délégué
- b) Rectification de la numérotation de l'immeuble
- A) Le conseil d'Administration de la S.A. DOMOLUX réuni ce vendredi 18 octobre 2002 à 15.00 heures au siège de la Société décide, à l'unanimité, de désigner en son sein un deuxième administrateur-délégué en la personne de Monsieur Joseph Poncelet, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 54, route de Neufchâteau.
- B) Le conseil d'Administration, suite à une modification de la numérotation des immeubles de la rue par une décision de l'Administration communale, acte que le nouveau numéro de siège de la Société est le 36, Bohey.

La réunion étant levée à 15.30 heures.

Bohey, le 18 octobre 2002.

Sont présents:

Martin Nicole

Poncelet Joseph

Poncelet Daniel

Signé: N. Martin, J. Poncelet, D. Poncelet.

Enregistré à Wiltz, le 28 octobre 2002, vol. 174, fol. 10, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(94312/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

SMITH & NEPHEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 102.000.000,- EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 89.074.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 21 novembre 2002 que SMITH & NEPHEW HOL-DINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 32, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, est dorénavant l'associé unique de la société SMITH & NEPHEW, S.à r.l.

Münsbach, le 9 décembre 2002.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 74, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90178/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BRILLIANT HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 82.129.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(90184/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BRILLIANT HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 82.129.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société

lors de sa réunion du 27 novembre 2002

- Les comptes annuels au 30 juin 2002 sont approuvés à l'unanimité.
- Le résultat de l'exercice est réparti comme suit:

Profit pour la période de l'exercice	11.144.906,- USD
Dividence Intérimaire payé	-10.549.977,- USD
Allocation à la réserve légale	-10.000,- USD
Profit à reporter	584.929 USD

- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'éxécution de leurs mandats au 30 juin 2002.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire à savoir:

Administrateurs:

M. Langley Alexander Walker

M. Marc George Wilkinson

M. Robert M. Cowper

M. William F. Payne

M. Anthony D. Field

Mme Louise Knapp

Commissaire aux comptes:

TEMPLE AUDIT S.C. (anc. PIM GOLBY S.C.), 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90185/631/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 60.086.

_

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 25 novembre 2002

L'assemblée prend les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Fulvio Conti et Monsieur Gianfilippo Mancini en tant qu'administrateurs de la société, avec effet à la date de l'assemblée et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.
- Nomination de Monsieur Carlo Santoiemma et Monsieur Carlo Tamburi en tant que nouveaux administrateurs de la société, pour un terme de six ans.
- Nomination de KPMG en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société, en remplacement de l'ancien commissaire, afin de réviser les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2002.

Suite à ces décisions, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Claudio Machetti, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au c/o Viale Regina Margherita 137, I-00198 Roma, Italie.
- Monsieur Carlo Tamburi, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au c/o Viale Regina Margherita 137, I-00198 Roma, Italie.
- Monsieur Carlo Santoiemma, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au c/o 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 74, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90179/501/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

KRISMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 61.450.

Le bilan au 15 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (90186/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

KRISMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 61.450.

Le bilan au 15 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(90187/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

KRISMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 61.450.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 6 septembre 2002

- les comptes annuels au 15 novembre 2000 et au 15 novembre 2001 sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 15 novembre 2000 et au 15 novembre 2001;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. Steven Georgala;
- M. John B. Mills;
- SOLON DIRECTOR LIMITED.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE NATIONALE ayant sont siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 septembre 2002.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90188/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 53.350.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 5 décembre 2002:

- Les comptes au 28 février 2002 sont approuvés à l'unanimité;
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 5 décembre 2002;
- La démission de Mr lan Kantor en tant qu'administrateur est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat:
- Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de 2003;

Administrateurs:

M. Michael Goddard

M. Steven Georgala

M. David Harvey

Mrs Kristel Sergers

Réviseur d'entreprises:

BDO COMPAGNIE FUDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90190/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BECKERICH PREFORMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Beckerich. R. C. Diekirch B 1.909.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 novembre 2002 que:

- les comptes annuels 2001 sont approuvés et la proposition d'affectation du résultat est adoptée,
- décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001,
- décharge est donnée au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001,
- sont nommés membres du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2002:

Monsieur Pierre Papillaud

Monsieur Lucien Bertemes

Monsieur Michel Doublet

- la démission de la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C. de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée,
- est nommée Commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2002: EUROPE FIDU-CIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts-comptables, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94314/549/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

HAWA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 112, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 37.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour HAWA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90191/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

EIFEL HAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 18.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour EIFEL HAUS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90192/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

CENTS GRUND & BODEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour CENTS GRUND & BODEN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90193/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

POHL CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 162, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 47.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour POHL CONSTRUCTIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90194/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BOUCHERIE KRACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 24, rue Joseph Junck. R. C. Luxembourg B 50.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BOUCHERIE KRACK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90195/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ENEL HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 65.911.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 25 novembre 2002

L'assemblée prend les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Fulvio Conti et Monsieur Gianfilippo Mancini en tant qu'administrateurs de la société, avec effet à la date de l'assemblée et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.
- Nomination de Monsieur Carlo Santoiemma et Monsieur Carlo Tamburi en tant que nouveaux administrateurs de la société, pour un terme de six ans.
- Nomination de KPMG en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société, en remplacement de l'ancien commissaire, afin de réviser les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2002.

Suite à ces décisions, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Claudio Machetti, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au c/o Viale Regina Margherita 137, I-00198 Roma, Italie.
- Monsieur Carlo Tamburi, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au c/o Viale Regina Margherita 137, I-00198 Roma, Italie.
- Monsieur Carlo Santoiemma, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au c/o 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 74, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90181/501/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

MONTALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Charles Brouillard, indépendant, demeurant à B-5060 Sambreville, 69, rue du Tram.

Seul et unique associé de MONTALUX, S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Wiltz, en date du 22 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 125 du 27 février 1998.

Lequel comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de confirmer la conversion du capital en euros et de l'augmenter à concurrence de cinq virgule trente-trois (5,33 EUR), pour le porter à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

La prédite augmentation a été faite par l'associé unique par un versement en espèces, de sorte que la prédite somme de cinq virgule trente-trois euros (5,33 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Charles Brouillard, prénommé.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Bridel à Colmar-Berg.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. alinéa 1. Le siège social de la société est établi à Colmar-Berg.»

Cinquième résolution

L'associé unique fixe l'adresse de la société à L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret (bâtiment ARENDT ET FILS S.A.).

Plus rien n'etant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Brouillard, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 décembre 2002, vol. 466, fol. 29, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 décembre 2002.

Signature.

(90134/218/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

MONTALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (90135/218/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ALFRED RECKINGER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 98, rue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 11.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour ALFRED RECKINGER & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90196/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

LUX-HORSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3A, route de Bastogne.

R. C. Luxembourg B 5.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour LUX-HORSES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90197/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

T.S.C.I., S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R. C. Luxembourg B 64.287.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1998, par acte sous seing privé, publié au Mémorial C n° 531 du 21 juillet 1998, modifiée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 289 du 18 avril 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour T.S.C.I., S.à r.I.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(90160/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

MONLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 109, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 83.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour MONLUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90198/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

EQUILIBRAGE LAMBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg. R. C. Luxembourg B 29.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour EQUILIBRAGE LAMBERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(90199/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

KOLODZIEJ-HOFFMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 4.626.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94303/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

KOLODZIEJ-HOFFMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot. R. C. Luxembourg B 4.626.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94302/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

KOLODZIEJ-HOFFMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot. R. C. Luxembourg B 4.626.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94301/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

HOTEL-RESTAURANT KNAUF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.963.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94307/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

HOTEL-RESTAURANT KNAUF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.963.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94306/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

HOTEL-RESTAURANT KNAUF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.963.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94305/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

VIOLET INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

VIOLET INVESTMENT S.A.

T. Klassen

Membre du Conseil d'Administration

(90203/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PARTIBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 35.679.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(90208/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

WÄSCHBUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3A, rue de Hollenfels. R. C. Luxembourg B 70.745.

_

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Tuntange le 28 juin 2002

Les associés de la société WÄSCHBUR, S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR rétroactivement au 1er janvier 2002.

Le capital social de 501.000 LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Le capital social de 12.419,46 EUR est représenté par 501 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Tuntange, le 28 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(90202/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BRILLIANT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 74.026.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 6 décembre 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 6 décembre 2002, M. Ferdinando Cavalli, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

BRILLIANT FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 77, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90204/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

SAFILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 24.581.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 20 novembre 2002

Le Commissaire aux comptes Mme Annette Eresch-Michels a été remplacé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2002 par Mlle Nathalie Jastrotow, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange dont le mandat se terminera avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90206/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PARGENTA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 28.577.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(90209/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FINEUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 31.424.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 novembre 2002

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de C.M.S. SERVICES LTD de son mandat d'administrateur et décide de nommer à son poste IMMOLYS S.A. 4, rue Tony Neuman, L-2241 luxembourg qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Sa nomination devra être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90207/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

PHOTO INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 26.753.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(90210/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

DOFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 66, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(90013/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

DOFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 10.352.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 11 juin 2002 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire acte la décision de Monsieur Joseph Winandy de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur, le remercie pour sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

- COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus.

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat du Commissaire de Surveillance, MONTBRUN RE-VISION, S.à r.l.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90015/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

QUATTRO D, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg. R. C. Diekirch B 5.297.

Nomination d'un Conseil d'Administration

Lors d'une assemblée générale, tenue au siège de la société en date du 11 décembre 2002, il a été décidé de nommer un nouveau Conseil d'Administration, à savoir:

- La BVBA BIPS, ayant son siège à B-2830 Willebroek, 46, Dr. Persoonslaan
- Monsieur Bart Aerts, habitant 46, Dr. Persoonslaan, B-2830 Willebroek
- Madame Carine Francken, habitant 46, Dr. Persoonslaan, B-2830 Willebroek

Ils continueront le mandat de leurs prédécesseurs, le mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2005 Et tout de suite, le nouveau Conseil se réunit, et nomme Monsieur Bart Aerts comme Administrateur-Délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Fait à Marnach, le 12 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Clervaux, le 12 décembre 2002, vol. 211, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(94316/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

CHRONOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Par la présente et en vertu d'un contrat de domiciliation, ledit contrat est dénoncé.

Wiltz, le 6 novembre 2002.

P. Fontaine

Administrateur-Délégué

Enregistré à Wiltz, le 28 novembre 2002, vol. 174, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(94317/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach, Hausnummer 12. H. R. Diekirch B 2.898.

Im Jahre zweitausendzwei, den siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., mit Sitz in Weiswampach, Hausnummer 12, eingetragen im Firmenregister zu Diekirch unter Nummer B 2.898, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde ursprünglich als Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch, am 18. Februar 1994, veröffentlich im Mémorial C Seite 9412 vom 1994 und umgewandelt in eine anonyme Gesellschaft gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. April 2002, veröffentlich im Mémorial C Nummer 1.118 vom 23. Juli 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul Muller, Privatbeamter, wohnhaft in Wiltz.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Dame Christine Noël, Notarschreiber, wohnhaft in B-Morhet.

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Herrn Edmund Kisters, Privatbeamter, wohnhaft in Weiswampach.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

- 1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.
- 2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die fünfhundert (500) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.
 - 3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

Abänderung des Abschnitts 8 des Artikels 5 der Statuten.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wird nachfolgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einziger Beschluss

Die Versammlung beschließt, dem Abschnitt 8 des Artikels 5 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft wird verpflichtet betreffend die laufende Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift eines durch den Verwaltungsrat zu ernennenden geschäftsführenden Direktors und unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes und des geschäftsführenden Direktors.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf vierhundertachzig Euro (480,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, C. Noël, E. Kisters, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 décembre 2002, vol. 423, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 10. Dezember 2002.

U. Tholl.

(94318/232/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach, Maison 12. R. C. Diekirch B 2.898.

Statuts coordonnés suivant acte du 27 novembre 2002, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (94319/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

STEGASMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers. R. C. Diekirch B 5.925.

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STEGASMA S.A., ayant son siège social à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505 du 5 juillet 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Diekirch sous le numéro B 5.925.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Georges Recule, consultant, demeurant à B-4140 Sprimont, 14, rue de Xhovémont,

qui désigne comme sécrétaire, Mademoiselle Karin Neissen, employée privée, demeurant à Aldringen (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur André Lefèbvre, expert comptable et conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Wiltz, 52, rue des Charretiers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Elargissement de l'objet social de la société aux «intermédiations commerciales» et modification subséquente de l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:
- «Art. 4. (alinéa 1er). La société a pour objet les intermédiations commerciales ainsi que toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»
- Il: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- III: Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV: Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société aux «intermédiations commerciales» et de modifier subséquemment l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts, comme suit:

«Art. 4. (alinéa 1er). La société a pour objet les intermédiations commerciales ainsi que toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 570,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Recule, K. Neissen, A. Lefèbvre, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 5 décembre 2002, vol. 317, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 décembre 2002. M. Decker.

(94320/241/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

STEGASMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers. R. C. Diekirch B 5.925.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(94321/241/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

BASIC TRADEMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 52.374.

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BASIC TRADEMARK S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 du 2 décembre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 235 du 14 mai 1997,
- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement dudit notaire Camille Hellinckx, en date du 25 avril 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 414 du 31 juillet 1997,
- suivant acte reçu par le prédit notaire André Schwachtgen en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 21 mars 2002;

avec un capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), entièrement souscrites et libérées,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 52.374.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Suppression de la valeur nominale.
- 2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social s'élève actuellement à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62).

- 3.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de dix mille cinq cent trente-deux virgule trente-huit euros (EUR 10.532,38) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) au montant de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) par un prélèvement à concurrence de ce montant sur les réserves libres de la société.
 - 4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action.
- 5.- Fixation d'un nouveau capital autorisé d'un montant de trois millions euros (EUR 3.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions de cent euros (EUR 100,-).
- 6.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.
 - 7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social s'élève actuellement à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de dix mille cinq cent trente-deux virgule trente-huit euros (EUR 10.532,38) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) au montant de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) par un prélèvement à concurrence de ce montant sur les réserves libres de la société,

La preuve de l'existence de ces réserves libres résulte d'un bilan daté au 30 octobre 2002.

Ce document, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé d'un montant de trois millions euros (EUR 3.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions de cent euros (EUR 100,-).

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à trois millions euros (EUR 3.000.000,-) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 décembre 2002, vol. 354, fol. 38, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 décembre 2002.

H. Beck.

(90132/201/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

BASIC TRADEMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 52.374.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 décembre 2002.

H. Beck.

(90133/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

ATALANTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 62.033.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La société des antilles néérlandaises ACX INTERNATIONAL N.V., avec siège social à Kaya W.F.G. Mensing 14, Curação, Antilles Néerlandaises;

ci-après nommée «l'actionnaire unique»;

ici représentée par:

Madame Christel Girardeaux, employée privée, juriste, demeurant à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux Antilles le 14 novembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée ATALANTA S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 62.033, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;

ci-après nommée «la société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Hespérange, en date du 19 novembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 7.714.

- Que le capital social de la Société et fixé à trente-et-un mille euros (euros 31.000,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de douze virgule quarante euros (euros 12,40) chacune.
- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siègeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.
 - Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Girardeaux, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2002, vol. 873, fol. 26, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 décembre 2002.

C. Doerner.

(90131/209/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2002.

RUCKEN-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuergerstrooss.

R. C. Diekirch B 5.179.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 576, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(94322/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

PROPER-CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, Marbuergerstrooss.

R. C. Diekirch B 6.281.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(94323/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

BOUCHERIE NIESSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 103, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.036.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(94324/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange